

REGLEMENT OFFICIEL LE CROSS DU FIGARO 2019

Article 1er : DEFINITION

Le Cross du Figaro EY est une épreuve de courses à pieds comportant plusieurs distances différentes. Il se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 dans le domaine du Parc de St Cloud. Les courses seront proposées sur un terrain mixte de revêtement très inégal composé de : Routes bitumés Chemin stabilisés- Chemin en terre en forêt-pavés et herbe.

Le Cross du Figaro EY est organisé par la société Hugo Events. Il figure au calendrier National de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'épreuve est conforme aux réglementations des courses Hors Stades soumises à une procédure d'autorisation administrative encadrée par :

- Les articles L 331-2 à L 331-7, R 331-6 à R 331-17 et A 331-15 du Code du Sport.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Cross du Figaro EY est ouvert aux compétiteurs de toutes nationalités, licenciés ou non licenciés, de toutes catégories d'âges proposées par l'organisateur.

*Conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport du 5 avril 2006 (loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte anti-dopage), la participation au Cross du Figaro EY est subordonnée à la présentation d'une licence sportive (FFA) portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'Athlétisme en compétition (circulaire n°13 du 21 avril 2008)

*Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « Athlétisme ». Les autres licences ne sont pas acceptées.

*Tous les autres participants (licenciés à toute fédération non citée précédemment, licenciés à une fédération étrangère et non licenciés) devront envoyer l'original ou la photocopie d'un certificat médical portant la mention "ne présente pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition " et ayant été délivré après le 24 Novembre 2018.

Chaque participant reconnaît que cette course requiert un entraînement minimum et qu'il doit être apte médicalement pour y participer.

Article 3 : CATEGORIES / TYPE DE COURSES

Il est possible de s'inscrire au Cross du Figaro EY dans une distance et un type de course bien définie. Les courses de l'épreuve seront chronométrées et donneront lieu à plusieurs classements. (cf. Article 11) Toutes les courses se dérouleront sur le même site avec des distances différentes.

Selon le nombre d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit de changer les heures de départ des différentes courses.

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice.

Quelle que soit la formule de son inscription, chaque participant concourra au classement général individuel de la distance de la course pour laquelle il sera inscrit.

Les participant(e)s seront réparti(e)s sur 4 distances différentes et pourront s'inscrire sur chaque type de course selon leur catégorie d'âge définie par le règlement des courses Hors Stade de la FFA :

En ce qui concerne les distances des parcours, l'organisateur se réserve aussi le droit de les moduler en fonction d'impératifs liés à la sécurité des coureurs (conditions météorologiques, états du terrain etc...)

LES COURSES :

Parcours du 20km : Course à pied
Vétérans 1980 et avant - Homme/Femme
Senior 1981-1997 - Homme/Femme
Espoir 1998-2000 - Homme/Femme
Junior 2001-2002 - Homme/Femme

Parcours du 15km et 10km : Course à pied
Vétéran 1980 et avant - Homme/Femme
Senior 1981-1997 - Homme/Femme
Espoir 1998-2000 - Homme/Femme
Junior 2001-2002 - Homme/Femme
Cadet 2003-2004 - Homme/Femme

Parcours du 5km : Course à pied
Vétéran 1980 et avant - Homme/Femme
Senior 1981-1997 - Homme/Femme
Espoir 1998-2000 - Homme/Femme
Junior 2001-2002 - Homme/Femme
Cadet 2003-2004 - Homme/Femme
Minime 2005-2006 - Homme/Femme : Autorisation parentale obligatoire

Article 4 : INSCRIPTIONS

5 étapes doivent être respectées avant de retirer son dossard sur le village de l'épreuve situé dans le Parc du Domaine de St Cloud (cf. Article 6) :

1. Le dossier d'inscription est à remplir sur le site Internet officiel du Cross du Figaro EY
2. www.crossdufigaro.com (dossier d'inscription en ligne).
3. Une fois le dossier rempli et complété, le participant reçoit par email une référence dossier.
4. Pour valider définitivement son inscription, le participant devra obligatoirement :
 - Régler la totalité du droit d'engagement. (soit par carte bancaire, soit par chèque)
 - Envoyer les documents complémentaires obligatoires (photocopie de licence valide ou certificat médical ou autorisation parentale), soit scanné et téléchargé directement via le compte du participant, soit par courrier à l'adresse suivante : Hugo Events, Cross du Figaro, 34-36 rue La Pérouse 75016 Paris - France
5. Une fois son dossier complet, le participant reçoit par email sa confirmation d'inscription. Un mail avec un bon de retrait lui sera également envoyé quelques jours avant la compétition nécessaire au retrait du dossard.
6. Les participants mineurs à la date de l'épreuve devront pour s'inscrire fournir obligatoirement une autorisation parentale déclinant toute responsabilité envers l'organisateur (document à télécharger sur le site Internet officiel de l'épreuve)

Quelques précisions complémentaires :

- A l'exception des dossards déjà réservés, l'attribution du numéro de dossard s'effectue de manière aléatoire.

- La date limite d'inscription au Cross du Figaro 2019 EY est fixée au samedi 24 novembre 2019 à 9h.
- L'organisateur se réserve le droit de stopper les inscriptions si celles-ci dépassent le quota fixé mais se réserve aussi le droit de les poursuivre si certaines courses ne font pas le plein sur place au niveau du retrait dossards sur le village Accueil dans le Domaine du Parc de St Cloud.
- Aucun Numéro de dossard ne sera attribué et envoyé tant que le dossier du coureur n'est pas complet. Il ne sera pas possible de retirer le dossard sans cette confirmation de numéro de dossard.
- Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.
- Cependant L'organisation propose une « option annulation » qui permettra de récupérer son droit d'engagement sous certaines conditions.
- Le transfert d'inscription est autorisé mais doit être effectué selon la procédure établie.
- Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
 - L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : MONTANT DE L'INSCRIPTION

Particulier :

Le montant de l'inscription **individuelle** au Cross du Figaro EY 2019 s'élève à :

Avant le 01/09 2019

- 5 KM : 13 € (2 € reversés au Téléthon)
- 10 KM : 22 € (3 € reversés au Téléthon)
- 15 KM : 30 € (4 € reversés au Téléthon)
- 20 KM : 37 € (5 € reversés au Téléthon)

Du 2/09 au 2/10/2019

- 5 KM : 13 € (2 € reversés au Téléthon)
- 10 KM : 20 € (3 € reversés au Téléthon)
- 15 KM : 28 € (4 € reversés au Téléthon)
- 20 KM : 35 € (5 € reversés au Téléthon)

Du 3/10 au 3/11 2019

- 5 KM : 13 € (2 € reversés au Téléthon)
- 10 KM : 22 € (3 € reversés au Téléthon)
- 15 KM : 30€ (4 € reversés au Téléthon)

20 KM : 37 € (5 € reversés au Téléthon)

Du 4/11 au 24/11 2019

5 KM : 15 € (2 € reversés au Téléthon)

10 KM : 24 € (3 € reversés au Téléthon)

15 KM : 32 € (4 € reversés au Téléthon)

20 KM : 39 € (5 € reversés au Téléthon)

Le tarif applicable est calculé en fonction de la date du paiement (date de transaction par Carte Bancaire ou date de réception des chèques) et non la date de création de dossier d'inscription.

Ce que comprend l'inscription individuelle :

- 1 dossard incluant le transpondeur nécessaire au chronométrage

Mais aussi de nombreux services :

- Un service médical assuré par une équipe professionnelle
- La présence d'un ravitaillement (liquide et solide) en course (20-15 et 10km)
- La présence d'un ravitaillement (solide et liquide) à l'arrivée (toutes courses)
- Une consigne « vestiaire »
- Une assurance couvrant la responsabilité civile entre chaque départ et chaque arrivée

Ne sont pas compris dans l'inscription individuelle :

- Le T-shirt Téléthon pour soutenir la recherche qui peut être acheté séparément (bénéfices reversés au Téléthon)
- Les assurances Individuelle Accident (en option) et Dommage Matériel
- De manière générale tout ce qui n'est pas précisé dans « Ce que comprend l'inscription »

Entreprise et Grandes Écoles :

Le montant de l'inscription au **Challenge Entreprise et Grandes Écoles EY** au Cross du Figaro EY 2019 s'élève à :

- 5KM – 18€ TTC (2€ TTC reversés au Téléthon)
 - 10KM – 24€ TTC (3€ TTC reversés au Téléthon)
 - 15KM – 30€ TTC (4€ TTC reversés au Téléthon)
 - 20KM – 36€ TTC (5€ TTC reversés au Téléthon)
- + Frais de dossier de 1,5€ TTC

Ce que comprend l'inscription au Challenge Entreprise et Grandes Écoles EY :

- 1 dossard incluant le transpondeur nécessaire au chronométrage
- Participation de votre équipe au Challenge Entreprise EY ou Challenge Grandes Écoles EY
- Plusieurs solutions de retrait des dossards (hors option payante)
- Suivi personnalisé de votre inscription
- Plusieurs modes de facturations (individuelle ou globale)
- Création d'un groupe d'inscription
- Un service médical assuré par une équipe professionnelle
- La présence d'un ravitaillement (liquide et solide) en course (20-15 et 10km)
- La présence d'un ravitaillement (solide et liquide) à l'arrivée (toutes courses)
- Une consigne « vestiaire »
- Une assurance couvrant la responsabilité civile entre chaque départ et chaque arrivée

Article 6 : RETRAIT DES DOSSARDS

Particulier :

Le dossard de participation sera à retirer sur présentation de la carte de retrait dossard et d'une pièce d'identité.

Vous pouvez retirer votre dossard le samedi 23 novembre 2019 sur directement sur le village de la course au Domaine National de Saint-Cloud.

Horaires d'ouvertures :

SAMEDI 23 NOVEMBRE : 10H – 17H

Le retrait de dossard le jour de l'évènement est une option payante et est limitée à 1 000 participants.

Horaires d'ouvertures :

DIMANCHE 24 NOVEMBRE : de 7H30 à 9H ou de 9H30 à 11H

Chaque participant peut venir retirer son dossard en main propre ou pourra le faire retirer par un proche à condition de lui remettre sa pièce d'identité et le bon de retrait de dossard qu'il aura reçu par mail.

Entreprise et Grandes Écoles :

Plusieurs solutions sont disponibles pour le retrait des dossards sur le Challenge Entreprise et Grandes Écoles EY :

- Retrait groupé le Jeudi 21 ou Vendredi 22 Novembre (gratuit, sur rendez vous avec le chef d'équipe)
- Retrait groupé le jour de l'événement (payant, sur rendez vous avec le chef d'équipe)
- Retrait individuel le Samedi 23 Novembre (le participant doit retirer individuellement son dossard avec sa carte de retrait de dossard ainsi qu sa pièce d'identité)
- Livraison des dossards (option payante, livraison des dossards dans la société)
- Sous l'Espace privatif (nécessite que la société du participant dispose d'un espace privatif sur l'événement)

Article 7 : ORGANISATION DES COURSES

Le Cross du Figaro EY se déroulera selon un planning horaire de courses très précis.

Dimanche 24 Novembre

9h30 : Départ Course N°1 – 5km -10km-15km-20km

11h30 : Départ Course N°2 – 5km -10km-15km 20km

*Le parcours est une boucle de 5 KM

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 8 : SECURITE MEDICALE

Le service médical du Nouveau Cross du Figaro EY 2019 sera composé de médecins urgentistes spécialisés, de la Croix Rouge et/ou de la Protection Civile en nombre suffisant, en fonction de la réglementation en vigueur et des caractéristiques de l'événement.

Pour des raisons médicales, un participant peut provisoirement ou définitivement être retiré de la course.

Article 9 : LUTTE ANTI-DOPAGE

Les participants du Nouveau Cross du Figaro EY 2019 s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les

contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués, sans aucun préavis, par les institutions compétentes.

Article 10 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage du Nouveau Cross du Figaro EY 2019 sera effectué avec un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre dans leur dossard un transpondeur qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ et qui servira à donner le temps final du coureur lors de son passage sur la ligne d'arrivée.

Un coureur n'empruntant pas totalement l'itinéraire ne sera pas classé à l'arrivée.

Le dossard muni du transpondeur remis lors du retrait du dossard devra être conservé tout au long de la course.

Article 11 : CLASSEMENTS

Les classements seront établis sur la base du temps réalisé entre le départ et l'arrivée du parcours.

Le temps pris en compte sera celui qui donnera exactement le transpondeur.

Chaque catégorie et type de courses donnera lieu à un classement général individuel pour l'ensemble des coureurs et des sous-classements par sexe et classe d'âges.

Classement des Entreprises : Challenge donnant lieu à un règlement particulier

Classement des Étudiants : Challenge donnant lieu à un règlement particulier

L'organisation se réserve le droit d'en rajouter ou d'en supprimer selon la nécessité.

Article 12 : RECOMPENSES

Une médaille sera offerte à chaque finisher, c'est-à-dire à chaque coureur qui aura rejoint la ligne d'arrivée en étant officiellement classé.

Article 13 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant au Cross du Figaro EY 2019, les participants s'engagent à respecter l'environnement du Parc de St Cloud.

Il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours, sous peine de disqualification.

Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et à l'arrivée, elles doivent impérativement être utilisées.

Article 14 : ASSURANCES Responsabilité Civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation et celle de tous les participants du Cross du Figaro EY 2019. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la course, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuel Accidents : Tous les participants du Cross du Figaro EY 2019, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur dossard sur le « Village Accueil » du Cross du Figaro EY 2019, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu lors de l'épreuve.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à la course. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (FFA par exemple). La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site Internet.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 15 : DROITS A L'IMAGE

Par sa participation au Cross du Figaro 2019, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffira d'écrire à l'organisation en indiquant son nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

Article 17 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

En s'inscrivant au Cross du Figaro 2019, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter expressément et sans réserve.